



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance extraordinaire du 17 avril 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 17 avril 2024 à 19h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Avis de motion 427-2024 Règlement décrétant une dépense de 5 223 014 \$ et un emprunt de 1 225 000 \$ pour des travaux de réfection du 10^e rang Ouest**
- 4. Période de questions et commentaires**
- 5. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 95-04-2024

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Avis de motion 427-2024 Règlement décrétant une dépense de 5 223 014 \$ et un emprunt de 1 225 000 \$ pour des travaux de réfection du 10^e rang Ouest

Madame la conseillère Maryse Baillargeon donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 427-2024 Règlement décrétant une dépense de 5 223 014 \$ et un emprunt de 1 225 000 \$ pour des travaux de réfection du 10^e rang Ouest.

Madame la conseillère Maryse Baillageon dépose le projet de règlement 427-2024 Règlement décrétant une dépense de 5 223 014 \$ et un emprunt de 1 225 000\$ pour des travaux de réfection du 10^e rang Ouest.

4. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

5. Levée de l'assemblée

Résolution 97-04-2024

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 19h20.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.